PUBLIÉ LE 04/10/2024

Décision n° 2024-287 du 03/10/2024 - Cessation de fonction auprès du Comité scientifique permanent « Médicaments de dermatologie » de l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

Le Directeur général par intérim de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-117 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « médicaments de dermatologie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2023-118 du 27 juillet 2023 modifiée portant nomination du comité scientifique permanent « médicaments de dermatologie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le courriel de démission de Monsieur CHABY (Guillaume) en date du 30 septembre 2024 ;

Décide

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions de Monsieur CHABY (Guillaume) en qualité de membre auprès du comité scientifique permanent « médicaments de dermatologie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Article 2 : Le Directeur médical médicaments 2 est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 3 octobre 2024

Alexandre de LA VOLPILIERE
Le Directeur général par intérim